

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2969

présenté par  
Mme Blin

-----

**ARTICLE 54**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'intérêt et la finalité d'une telle étude restent flous et contestables. Elle ajoute une formalité administrative de nature à ralentir et renchérir les projets sans qu'aucun intérêt opérationnel ne soit démontré.

Cet article s'inscrit donc en totale contradiction avec l'objectif de simplification administrative et d'allègement des procédures poursuivi par le Gouvernement.

Tel est l'objet du présent amendement.